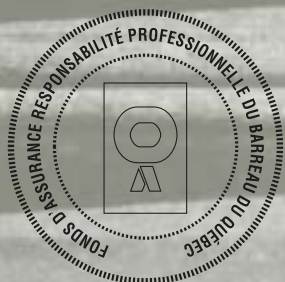


Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Rapport annuel
2002



depuis 1988

Notre mission

Assurer, dans un but non lucratif et à long terme, la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec.

Table des matières

Message de la direction	1
États financiers	5
Certificat de l'actuaire	23
Le conseil d'administration	25
Les administrateurs	25
Les comités	25
La Direction générale	26
Le Service des sinistres	26
Le Service juridique	26
Le Service de prévention	26
Le Service des finances et administratif	26
Principaux collaborateurs	27

MESSAGE DE LA DIRECTION

Le quinzième exercice du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, terminé le 31 décembre 2002, aura été marqué par un nouveau congé de prime aux assurés alors que pour une seconde année, une évolution favorable des litiges sous gestion a permis d'atténuer l'impact de faibles revenus de placements.

La situation financière

Le coût total de fonctionnement, incluant les dépenses de réassurance, de sinistres, de frais de règlement, de frais généraux d'exploitation et de prévention s'est élevé à 4,6 millions de dollars (2,7 M\$ en 2001 et 8,3 M\$ en 2000). Ce coût de fonctionnement a donc été défrayé complètement par les seuls revenus de placements tirés de l'avoir des membres, heureusement maintenu à un niveau adéquat pendant les années plus fastes.

Un nouvel excédent d'exploitation de 0,75 million de dollars a permis de porter cet avoir à 83 millions de dollars. Nous en avons réservé une somme de 7,4 millions de dollars en considération du congé de cotisations afférentes aux polices de l'an 2003, lesquelles ont été émises gratuitement pour une cinquième année consécutive.

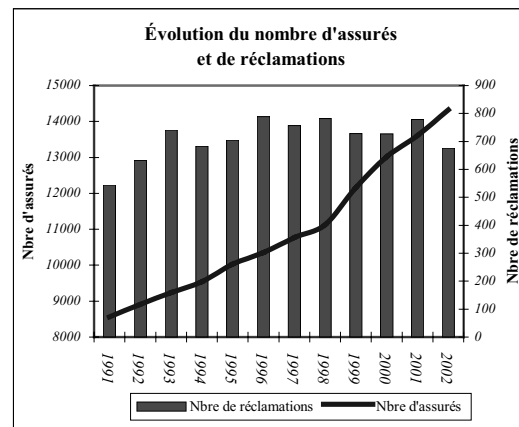
Les revenus de placement

Les revenus de placements sont ainsi passés à 5,3 millions \$ en 2002 (4,7 M\$ en 2001 et 11,2 M\$ en 2000) malgré des pertes

sur dispositions de 0,3 million \$ (1 M\$ en 2001).

Sur la base de la valeur marchande, le rendement global des placements du Fonds a été de 2,08 % (7,41 % en 2001). Enfin, avec des retraits de plus de 9 millions \$ (8 M\$ en 2001), la juste valeur du portefeuille a diminué de 109,1 millions \$ à la fin 2001, à 101,3 millions \$ à la fin 2002.

Les assurés et les réclamations



Au 31 décembre 2002, le Fonds comptait 14 323 assurés (13 610 en 2001) parmi les 19 671 membres du Barreau du Québec. Cette augmentation de 5,2 % du nombre d'assurés fut accompagnée d'une diminution de 15 % du nombre de nouveaux avis de réclamation, soit 676 nouveaux avis (779 en 2001). Nous croyons que nos activités de prévention des dernières années ont contribué à cette amélioration.

Grâce à des développements favorables survenus au cours de l'exercice, la valeur

nette des sinistres non réglés au 31 décembre 2001 a diminué de près de 1,5 million \$. Quant aux nouveaux sinistres enregistrés en 2002, nous en évaluons le coût après réassurance à 4,4 millions \$.

La résolution des conflits par voie de négociation, avec ou sans médiation, demeure une priorité pour le Fonds. Ainsi, au cours de l'exercice, quatre-vingt-six transactions comptant des indemnités sont intervenues avec des clients ou des tiers après négociations.

Dans la majorité des cas, les règlements interviennent sans que des procédures soient même émises. En outre, une proportion importante de réclamations, non fondées en droit, est abandonnée après que le client ait été écouté de façon active.

Par ailleurs, quarante-deux affaires se sont terminées par une décision judiciaire favorable à l'assuré et au Fonds, alors que quatre dossiers ont fait l'objet d'un jugement ordonnant le paiement d'une indemnité.

Notre gestion équitable mais rigoureuse des sinistres a par ailleurs permis de maintenir un taux de satisfaction de près de 100 % auprès des membres dont les réclamations assurées ont été traitées. À la fin de l'année, on comptait 878 sinistres non réglés (892 à la fin de 2001).

La prévention

Nous avons aussi consolidé nos activités de prévention en vue de réduire la fréquence, la sévérité et le coût des sinistres.

Une collaboration étroite avec le Service de la formation permanente du Barreau a permis au Fonds de commanditer et d'organiser de multiples activités dont se

sont prévalus, à prix réduits, plusieurs centaines d'assurés.

Comme nouveauté cette année, plus de 800 000 \$ de rabais sur primes futures ont été octroyés pour encourager les assurés à tenir leurs connaissances à jour. Le Fonds a ainsi accordé des remises personnelles de 100 \$ sur les primes futures à près de 8 000 participants qui se sont prévalus de la formation portant sur l'importante réforme de la procédure civile, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2003.

En outre, le Fonds a présenté plusieurs cours à l'École du Barreau et y a publié des textes à l'intention des futurs avocats.

Enfin, les assurés ont accueilli favorablement les conférences, les cours et les bulletins de prévention régulièrement offerts au cours de l'exercice.

Les communications

Accompagnant la profession dans son virage technologique, le Fonds accroît maintenant ses efforts en vue d'améliorer ses communications et de procurer aux membres de meilleurs outils de gestion professionnelle.

Préparant l'avenir, plus de 500 000 \$ ont été alloués et seront versés par le Fonds au cours des quatre prochaines années pour réaliser le Portail Internet du Barreau.

Une fois complété, ce portail deviendra indispensable à l'exercice quotidien et efficace du droit. Le Fonds croit que son investissement dans ce projet du Barreau du Québec, aussi supporté par plusieurs autres partenaires, sera récompensé par des économies importantes de ses frais de fonctionnement futurs, et favorisera le plein épanouissement de l'organisation.

Les contacts extérieurs

Nous avons aussi poursuivi nos relations avec nos vis-à-vis au Canada et aux États-Unis où, malheureusement, les primes d'assurance responsabilité professionnelle ont repris leur ascension, notamment en raison des hausses importantes des coûts de réassurance.

Notre situation financière nous a permis à ce jour d'atténuer au Barreau du Québec l'effet de ces hausses du marché. Nous entendons maintenir notre forte capitalisation et demeurer vigilants, de façon à pouvoir éventuellement assumer nous-mêmes la totalité des risques liés aux polices émises en cas de hausses excessives des primes de réassurance.

Le défi

Accroître la protection du public et des membres n'est pas une tâche facile, alors que nous offrons déjà les protections de responsabilité les plus étendues en Amérique du Nord.

Néanmoins, la police a de nouveau été enrichie en fin d'année. Dorénavant, les services d'administration du bien d'autrui rendus dans l'exercice de la profession d'avocat, par exemple, ceux rendus à titre de liquidateur d'une succession, feront l'objet de la garantie.

De plus, déjà les stratégies appropriées ont été adoptées pour répondre aux nouveaux besoins qui naissent de l'exercice du droit en sociétés par actions et en sociétés en nom collectif à responsabilité limitée. Des démarches sont en cours auprès du gouvernement pour obtenir l'autorisation requise pour assurer nous-mêmes ces nouveaux risques.

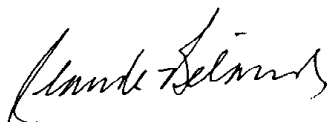
Mieux répondre aux nouveaux besoins d'assurance responsabilité de la profession demeurera une priorité pour le Fonds. Il faudra toutefois procéder dans l'ordre et avec circonspection pour éviter les dédoublements et s'assurer que la recherche de solutions durables ne mette pas en péril le succès du Fonds, si chèrement gagné par les assurés.

Le conseil d'administration

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a tenu six assemblées, auxquelles se sont ajoutées neuf réunions de comités.

Enfin, nous remercions les administrateurs et les collaborateurs du Fonds, ainsi que le personnel pour ce qu'ils ont accompli avec compétence et dévouement. Les réalisations du Fonds demeurent possibles grâce à eux et à la confiance que vous nous témoignez.

Le président du conseil d'administration,



Claude Béland

Le directeur général,



René Langlois

**Fonds d'assurance responsabilité
professionnelle du Barreau du
Québec**

États financiers
31 décembre 2002

Le 31 janvier 2003

Rapport des vérificateurs

Au Conseil général du Barreau du Québec

Nous avons vérifié le bilan du **Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec** au 31 décembre 2002 et les états des résultats et excédent de l'actif sur le passif et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés

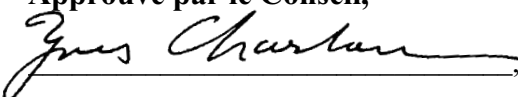
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Bilan

Au 31 décembre 2002

	2002	2001
	\$	\$
Actif		
Encaisse	395 604	306 627
Placements temporaires (note 4)	4 988 065	1 700 000
Intérêts courus et dividendes à recevoir	815 214	1 115 205
Comptes débiteurs		
Réassureurs	573 452	85 373
Autres	76 726	113 705
Part des réassureurs dans les sinistres non réglés actualisés	4 142 591	5 085 338
Franchises à recouvrer des assurés pour sinistres non réglés actualisés	170 742	206 992
Placements (note 4)	94 980 119	101 890 356
Immobilisations, moins l'amortissement cumulé (note 5)	47 578	57 930
	<u>106 190 091</u>	<u>110 561 526</u>
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer	382 917	495 185
Somme à payer aux réassureurs	54 965	77 806
Sinistres non réglés actualisés (note 6)	22 305 197	27 292 382
	<u>22 743 079</u>	<u>27 865 373</u>
Capitaux propres		
Excédent (note 7)	<u>83 447 012</u>	<u>82 696 153</u>
	<u>106 190 091</u>	<u>110 561 526</u>

Approuvé par le Conseil,

 administrateur

 administrateur

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Résultats et excédent de l'actif sur le passif
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	2002	2001
	\$	\$
Activités d'assurance		
Contributions des assurés émises (note 7)	1 419	2 900
Réassurance	(628 140)	(914 815)
	<hr/>	<hr/>
Contributions des assurés acquises, montant net	(626 721)	(911 915)
	<hr/>	<hr/>
Sinistres et frais de règlement (note 6)		
Exercice courant	(4 389 499)	(5 751 605)
Exercices antérieurs	1 538 072	5 019 452
	<hr/>	<hr/>
	(2 851 427)	(732 153)
	<hr/>	<hr/>
Frais généraux d'exploitation	(1 118 349)	(1 039 336)
	<hr/>	<hr/>
Total des sinistres et des frais	(3 969 776)	(1 771 489)
	<hr/>	<hr/>
Déficit technique	(4 596 497)	(2 683 404)
	<hr/>	<hr/>
Revenu de placement	5 347 203	4 708 274
	<hr/>	<hr/>
Autres revenus	153	2 229
	<hr/>	<hr/>
Excédent de l'exercice	750 859	2 027 099
	<hr/>	<hr/>
Excédent au début de l'exercice	82 696 153	80 669 054
	<hr/>	<hr/>
Excédent à la fin de l'exercice	83 447 012	82 696 153
	<hr/>	<hr/>

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	2002	2001
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Excédent de l'exercice	750 859	2 027 099
Ajustements pour		
Amortissement des immobilisations	26 914	31 132
Amortissement des primes et escomptes sur placements	(449 452)	57 857
Perte à la cession de placements	287 506	975 241
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation)		
Intérêts courus et dividendes à recevoir	299 991	45 741
Contributions des assurés, pénalités, franchises et autres comptes débiteurs	36 979	929 688
Somme à recevoir des réassureurs	(488 079)	(36 861)
Augmentation (diminution)		
Comptes créditeurs et charges à payer	(112 268)	125 146
Somme à payer aux réassureurs	(22 841)	(13 397)
Sinistres non réglés actualisés, déduction faite des sommes à recouvrer des réassureurs et assurés	(4 008 188)	(4 858 051)
	<u>(3 678 579)</u>	<u>(716 405)</u>
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	(73 484 646)	(58 377 481)
Produit à la cession de placements	80 556 829	52 212 256
Acquisitions d'immobilisations	(16 562)	(20 528)
	<u>7 055 621</u>	<u>(6 185 753)</u>
Variation nette des espèces et quasi-espèces au cours de l'exercice	3 377 042	(6 902 158)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	<u>2 006 627</u>	<u>8 908 785</u>
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	<u>5 383 669</u>	<u>2 006 627</u>
Les espèces et quasi-espèces se composent de		
Encaisse	395 604	306 627
Placements temporaires (note 4)	4 988 065	1 700 000
	<u>5 383 669</u>	<u>2 006 627</u>

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2002

1 Constitution et nature des activités

Le Barreau du Québec, ordre professionnel sans but lucratif, a constitué le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (« Fonds d'assurance »), lequel est régi par la Loi sur les assurances. Le Fonds d'assurance a commencé ses activités le 1^{er} mai 1988 et a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des avocats du Barreau du Québec.

2 Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les assureurs de dommages.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs, sur l'information fournie au titre des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges de la période de déclaration. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent des espèces en caisse, des soldes bancaires et des placements temporaires ayant une échéance de 90 jours et moins.

Placements

Les placements temporaires sont inscrits au plus bas du prix coûtant ou de leur juste valeur.

Les placements en obligations et titres hypothécaires sont inscrits au coût ajusté de l'amortissement des primes et de l'escompte. Les primes et les escomptes à l'achat de ces placements sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie du placement. Lorsque ceux-ci subissent une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value.

Les placements en actions ordinaires sont inscrits au coût. Lorsque ceux-ci subissent une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value.

Les gains et les pertes à la cession de placements sont établis et comptabilisés à la date du règlement.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2002

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Logiciels	3 ans
Matériel informatique	3 ans

Sinistres non réglés actualisés

La provision pour sinistres non réglés actualisés comprend les frais de règlement afférents. Lors de la réception de tout avis de réclamation, une provision uniforme pour sinistres et frais de règlement afférents est établie automatiquement.

Par la suite, les sinistres et frais de règlement sont sujets à une estimation du coût net ultime. Ces estimations pourraient évoluer de façon importante selon les changements ultérieurs dans la gravité des sinistres et d'autres facteurs portés à la connaissance de la direction.

La direction juge que le passif pour sinistres est suffisant. Ces estimations sont révisées sur une base régulière et les modifications qui en résultent sont apportées aux résultats de l'exercice en cours.

Réassurance

Les contributions et les sinistres sont comptabilisés déduction faite des montants à recouvrer des réassureurs. Les montants estimatifs à recouvrer des réassureurs sur les sinistres non réglés sont comptabilisés séparément des montants estimatifs à payer pour les sinistres.

Le montant à recouvrer des réassureurs est évalué de la même façon que le sont les sinistres non réglés actualisés et est inscrit en prenant en compte la valeur temporelle de l'argent.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2002

3 Le rôle de l'actuaire et des vérificateurs

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration du Fonds d'assurance. Pour la préparation des états financiers, l'actuaire doit effectuer une évaluation du passif des polices et en rendre compte au conseil d'administration du Fonds d'assurance. L'évaluation est effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue et aux exigences réglementaires. L'évaluation comprend le passif des polices ainsi que toute autre question précisée dans toute directive que peut faire l'Inspecteur général des institutions financières. Le passif des polices comprend une provision pour sinistres non payés et frais de règlement. Lorsque l'actuaire évalue le passif de ces événements futurs éventuels qui, de par leur nature, sont fondamentalement variables, il établit des hypothèses sur les futurs taux de fréquence et de gravité des sinistres, l'inflation, le recouvrement de réassurance, les frais et autres éventualités, en tenant compte de la situation du Fonds d'assurance et de la nature des polices d'assurance.

Comme l'évaluation est nécessairement fondée sur des estimations, les valeurs finales peuvent être très différentes des estimations. Par ailleurs, l'actuaire utilise l'information de gestion fournie par le Fonds d'assurance et vérifie les données sous-jacentes utilisées dans l'évaluation en se fondant sur le travail des vérificateurs. Le rapport de l'actuaire indique l'étendue de son estimation ainsi que son opinion.

Les vérificateurs ont été nommés par le Conseil général du Barreau du Québec. Leur responsabilité est d'effectuer une vérification indépendante et objective des états financiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et de faire rapport aux membres sur la présentation fidèle des états financiers du Fonds d'assurance, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. En effectuant leur vérification, les vérificateurs font usage du travail de l'actuaire et de son rapport sur le passif des polices. Le rapport des vérificateurs indique l'étendue de leur vérification et leur opinion.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2002

4 Placements

Le tableau ci-dessous présente un résumé de la valeur nominale, de la valeur comptable et de la juste valeur des placements :

	2002		
	Valeur nominale \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Échéance			
Obligations			
Gouvernements			
Échéant dans moins d'un an	3 100 500	3 171 909	3 190 129
Échéant dans un an et avant cinq ans	15 932 500	16 576 718	17 034 912
Échéant dans cinq ans et après	17 572 500	18 698 942	19 919 349
Administrations publiques et municipales canadiennes			
Échéant dans un an et avant cinq ans	1 671 000	1 738 800	1 913 789
Échéant dans cinq ans et après	2 230 000	2 294 772	2 629 361
Sociétés canadiennes			
Échéant dans moins d'un an	400 000	400 037	402 875
Échéant dans un an et avant cinq ans	11 769 000	11 880 379	12 457 315
Échéant dans cinq ans et après	6 120 000	6 311 728	6 937 849
	<u>58 795 500</u>	<u>61 073 285</u>	<u>64 485 579</u>
Actions ordinaires et privilégiées	-	19 742 921	18 098 073
Autres actifs			
Fonds indiciel du S&P 500	-	5 466 997	4 621 116
Fonds indiciel du marché monétaire	-	347 948	347 948
Fonds indiciel de l'indice obligataire universel	-	4 806 501	4 920 136
Titres hypothécaires	3 624 922	3 542 467	3 862 591
	<u>3 624 922</u>	<u>14 163 913</u>	<u>13 751 791</u>
Placements temporaires		94 980 119	96 335 443
Bons du Trésor échéant dans 90 jours et moins	5 025 000	4 988 065	4 988 065
		<u>99 968 184</u>	<u>101 323 508</u>

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2002

	2001		
	Valeur nominale \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Obligations			
Gouvernements			
Échéant dans moins d'un an	925 000	927 477	946 750
Échéant dans un an et avant cinq ans	13 600 000	14 065 528	14 786 412
Échéant dans cinq ans et après	25 415 000	28 405 433	29 340 945
Administrations publiques et municipales canadiennes			
Échéant dans un an et avant cinq ans	1 046 000	1 146 008	1 236 384
Échéant dans cinq ans et après	3 405 000	3 475 817	3 776 504
Sociétés canadiennes			
Échéant dans un an et avant cinq ans	16 571 000	16 631 189	17 454 565
Échéant dans cinq ans et après	9 078 000	9 012 976	9 483 802
	70 040 000	73 664 428	77 025 362
Actions ordinaires et privilégiées			
	-	17 887 898	20 108 952
Autres actifs			
Fonds indiciel du S&P 500			
	-	6 418 161	6 311 193
Titres hypothécaires			
	4 021 988	3 919 869	3 970 416
	4 021 988	10 338 030	10 281 609
		101 890 356	107 415 923
Placements temporaires			
Placements à terme échéant dans 90 jours et moins			
	1 700 000	1 700 000	1 700 000
		103 590 356	109 115 923

		2002		2001	
Intérêts	Intérêt recevable	Taux d'intérêt réel	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt réel	Taux d'intérêt nominal
Gouvernements		2,82 à 5,95	3,50 à 9,60	2,39 à 6,47	4,75 à 12,00
Administrations publiques et municipales canadiennes	Base semi- annuelle ou annuelle	3,39 à 6,37	5,85 à 13,40	4,34 à 6,86	5,85 à 13,40
Sociétés canadiennes	Base semi- annuelle ou annuelle	3,09 à 8,09	5,40 à 12,20	2,82 à 7,27	5,34 à 12,20
Bons du Trésor	À l'échéance	2,56	2,56	2,26	2,26

Les actions n'ont pas d'échéance fixe et ne sont généralement pas exposées aux risques du taux d'intérêt. Les dividendes sont généralement déclarés sur une base annuelle.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2002

La gestion des placements du Fonds d'assurance est confiée à des gestionnaires. Ces gestionnaires sont soumis à une politique de placements établie par le conseil d'administration du Fonds d'assurance.

5 Immobilisations

			2002	2001
	Coût	Amortissement	Valeur	Valeur
	\$	cumulé	comptable	comptable
	\$	\$	nette	nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	46 654	45 524	1 130	939
Mobilier et matériel	106 155	82 071	24 084	30 000
Logiciels	185 460	177 730	7 730	16 548
Matériel informatique	90 275	75 641	14 634	10 443
	428 544	380 966	47 578	57 930

Les sinistres ainsi que les frais généraux d'exploitation comprennent la dotation à l'amortissement de 26 914 \$ (31 132 \$ en 2001).

6 Sinistres non réglés actualisés

Établissement de la provision

L'établissement de la provision pour les sinistres non réglés actualisés est fondé sur des faits connus et sur l'interprétation de circonstances et, par conséquent, il s'agit d'un processus complexe et dynamique soumis à une importante variété de facteurs. Ces facteurs comprennent l'expérience du Fonds d'assurance dans des dossiers similaires et les tendances historiques, incluant le type de règlement des demandes d'indemnisation, le règlement des sinistres, la partie en suspens des sinistres non réglés, la gravité et la fréquence des sinistres.

L'actuaire désigné du Fonds d'assurance effectue une évaluation annuelle de la provision pour sinistres non réglés actualisés à la fin de chaque exercice. Cette évaluation comprend une nouvelle estimation de l'obligation pour les sinistres non réglés actualisés ayant trait aux exercices précédents par rapport à l'obligation qui avait été établie à la fin de l'exercice précédent.

La charge pour sinistres à l'état des résultats comprend les frais de règlement.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2002

Actualisation

La provision pour les sinistres non réglés est actualisée au taux de rendement de 6,0 % (6,0 % en 2001). Si ces montants n'avaient pas été actualisés, l'incidence sur le bilan et les résultats aurait été la suivante :

	2002	2001
	\$	\$
Actif		
Sommes à recouvrer des réassureurs et des assurés dans les sinistres non réglés	4 569 945	5 713 616
Sommes à recouvrer actualisées des réassureurs et des assurés dans les sinistres non réglés	4 313 333	5 292 330
	<hr/>	<hr/>
Augmentation de l'actif	256 612	421 286
	<hr/>	<hr/>
Passif		
Sinistres non réglés	23 525 902	28 926 616
Sinistres non réglés actualisés	22 305 197	27 292 382
	<hr/>	<hr/>
Augmentation du passif	1 220 705	1 634 234
	<hr/>	<hr/>
Excédent de l'actif sur le passif		
Tel qu'il est présenté au bilan	83 447 012	82 696 153
Ne tenant pas compte de l'actualisation des sinistres non réglés	82 482 919	81 483 205
	<hr/>	<hr/>
Diminution de l'excédent de l'actif sur le passif	964 093	1 212 948
	<hr/>	<hr/>
Diminution de la charge de l'exercice	248 855	2 652 555
	<hr/>	<hr/>

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2002

La continuité dans la provision pour sinistres et frais de règlement non réglés se détaille comme suit :

	2002	2001
	\$	\$
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés, au début de l'exercice		
Brut	27 292 382	33 959 705
Réassurance cédée	(5 085 338)	(6 865 685)
Franchises à recouvrer des assurés	(206 992)	(235 917)
	<hr/>	<hr/>
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés, montant net, au début de l'exercice	22 000 052	26 858 103
	<hr/>	<hr/>
Variation dans la provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés		
Provision pour événements de l'exercice	3 313 585	4 743 914
Diminution dans les provisions pour règlement des exercices antérieurs	(7 321 773)	(9 601 965)
	<hr/>	<hr/>
	(4 008 188)	(4 858 051)
	<hr/>	<hr/>
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés, montant net, à la fin de l'exercice	17 991 864	22 000 052
	<hr/>	<hr/>
Réassurance cédée	4 142 591	5 085 338
Franchises à recouvrer des assurés	170 742	206 992
	<hr/>	<hr/>
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés, montant brut, à la fin de l'exercice	22 305 197	27 292 382
	<hr/>	<hr/>

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2002

Le poste sinistres et frais de règlement à l'état des résultats se détaille comme suit :

	2002 \$	2001 \$
Dépenses pour sinistres et frais de règlement engagés		
Débours nets		
Exercice courant	1 075 914	1 007 691
Exercices antérieurs	5 783 701	4 582 513
	<hr/> 6 859 615	<hr/> 5 590 204
Variation dans la provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés	<hr/> (4 008 188)	<hr/> (4 858 051)
	<hr/> 2 851 427	<hr/> 732 153

7 Contributions

a) Congé de contributions

Il a été décidé par le Conseil général du Barreau du Québec d'accorder un congé effectif de contributions à l'assurance de 1999 jusqu'en 2003 inclusivement. Selon les calculs de l'actuaire, le congé de contributions pour l'exercice 2003 équivaudra à une obligation à pourvoir d'un montant de 7 438 287 \$. Une partie de l'excédent a été réservée à cette fin.

b) Rabais sur primes futures

Afin d'encourager les assurés à tenir leurs connaissances à jour, plus de 800 000 \$ de rabais sur primes futures ont été octroyés. Le Fonds a ainsi accordé des remises personnelles de 100 \$ sur les primes futures à près de 8 000 participants qui se sont prévalus de la formation portant sur l'importante réforme de la procédure civile, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2003. Le Fonds n'a, par ailleurs, constitué aucune provision à l'égard de ces rabais.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2002

8 Réassurance cédée et franchises

Le Fonds d'assurance réduit, par la réassurance, la perte qui est susceptible de survenir en excédent de sa rétention nette sur chaque sinistre.

Le Fonds d'assurance pourrait subir des pertes si les réassureurs ne sont pas en mesure d'honorer leurs obligations; par conséquent, le Fonds d'assurance évalue la situation financière de ses réassureurs en vue de réduire de façon significative son risque de subir des pertes importantes découlant de l'insolvabilité des réassureurs. Depuis 1998, la limite de garantie à l'assuré est passée à 5 000 000 \$ par sinistre et le Fonds a souscrit une réassurance de 3 000 000 \$ en excédent de 2 000 000 \$ par sinistre, protection qui est restée inchangée jusqu'en 2002 inclusivement. De plus, de 1999 à 2001, le Fonds a parallèlement souscrit une réassurance annuelle de 5 000 000 \$ en excédent de ses engagements de 5 000 000 \$ en 1999, de 5 100 000 \$ en 2000 et de 5 200 000 \$ en 2001. En 2002, le Fonds a jugé que le risque couvert par la réassurance annuelle était très faible et n'a donc pas renouvelé cette protection.

Les montants portés en déduction des contributions acquises et des sinistres se présentent comme suit :

	2002	2001
	\$	\$
Coût de la réassurance	628 140	914 815
Sinistres cédés recouverts	77 197	100 852

9 Opérations entre apparentés

Le Fonds d'assurance a conclu avec le Barreau du Québec divers contrats concernant le loyer, les services informatiques, les services de portail Internet et d'autres biens et services pour lesquels une somme, totalisant approximativement 439 382 \$, a été facturée au cours de l'exercice (406 314 \$ en 2001). Au 31 décembre 2002, les comptes créditeurs et charges à payer comprennent 410 \$ (26 768 \$ en 2001) dus au Barreau du Québec.

Le Fonds d'assurance a également payé, dans le cours normal de ses activités, des honoraires à certains de ses assurés, dont certains honoraires à des cabinets d'avocats liés à des membres du Conseil général du Barreau du Québec.

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre des apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont mesurées à la valeur d'échange correspondant au montant qui a été établi et accepté par les apparentés.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2002

Les paiements minimaux futurs à verser en vertu de contrats à long terme sont les suivants :

	\$
Exercices se terminant les 31 décembre 2003	311 350
2004	311 350
2005	171 588
2006	<u>125 000</u>
	<u>919 288</u>

10 Régimes de retraite

Le Fonds d'assurance et ses employés contribuent au Régime complémentaire de retraite des employés du Barreau, qui est un régime de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et salaire moyen de fin de carrière des employés couverts. Un salaire maximal étant imposé dans la législation fiscale, le Fonds d'assurance contribue aussi à un régime d'appoint au bénéfice de la direction. La structure du régime d'appoint est la même que le Régime complémentaire de retraite des employés du Barreau.

La charge de retraite imputée à l'état des résultats est de 87 400 \$ (54 012 \$ en 2001) pour le Régime complémentaire et de 30 700 \$ (24 600 \$ en 2001) pour le régime d'appoint. Sur la base des évaluations actuarielles les plus récentes effectuées en date du 31 décembre 2000 et projetées jusqu'au 31 décembre 2002, la valeur actuarielle des prestations constituées pour le Régime complémentaire s'élève approximativement à 890 000 \$ (755 000 \$ en 2001) alors qu'elle s'élève approximativement à 186 000 \$ (153 000 \$ en 2001) pour le régime d'appoint. L'actif net de la caisse de retraite du Régime complémentaire de retraite est évalué à 804 200 \$ tandis que le régime d'appoint n'est pas capitalisé.

Certificat de l'actuaire

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec au 31 décembre 2002 et sa variation dans l'état des résultats pour l'année terminée à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

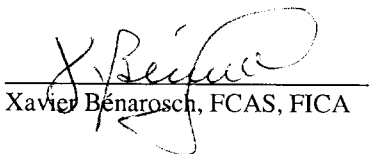
À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de la société.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel:

Passif des sinistres	Montants inscrits à l'état annuel	Estimation de l'actuaire
(1) Sinistres et frais de règlement non payés directs	22 134	22 134
(2) Sinistres et frais de règlement non payés acceptés	0	0
(3) Sinistres et frais de règlement non payés bruts (1) + (2)	22 134	22 134
(4) Sommes à recouvrer des réassureurs	4 142	4 142
(5) Autres sommes à recouvrer	171	171
(6) Autres éléments de passif	171	171
(7) Sinistres et frais de règlement non payés nets (3) - (4) - (5) + (6)	17 992	17 992

Passif des primes	Montants inscrits à l'état annuel	Estimation de l'actuaire
(1) Passif des primes non gagnées brut		0
(2) Passif des primes non gagnées net		0
(3) Primes non gagnées brutes	0	
(4) Primes non gagnées nettes	0	
(5) Insuffisance de primes	0	0
(6) Autres éléments de passif	0	0
(7) Frais d'acquisition reportés	0	
(8) Maximum de frais d'acquisition nets pouvant être reportés (4) + (5) + (9) col. 1 - (2) col. 2		0
(9) Commissions non gagnées	0	0

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.


Xavier Bénarosch, FCAS, FICA

22 janvier 2003
Date de l'opinion

Le conseil d'administration

Les administrateurs

Me Pierre Bornais, c.r.
Avocat, Lévis

Les dirigeants

Président du conseil

Me Claude Béland
Président du conseil
Avocat, Ville Mont-Royal

Monsieur Yves Charbonneau, f.s.a., f.i.c.a. (3)
Actuaire
Dion, Durrel + Associés inc., Montréal

M. le bâtonnier Jacques Fournier (1, 3)
Avocat, Montréal
(jusqu'au 30 septembre 2002)

Vice-président du conseil

Monsieur Roger Chiniara (2)
Conseiller financier, Ville Mont-Royal

M. le bâtonnier André Gauthier, Associé (3)
Cain Lamarre Casgrain Wells
Membre du réseau international IAG, Sept-Îles

Directeur général

Secrétaire trésorier
Me René Langlois

Monsieur René G. Jarry (2)
Premier Vice-président exécutif
Financière Banque Nationale, Montréal

M. le bâtonnier Michel Jolin, Associé (1)
Langlois Kronström Desjardins, Québec

Madame Élane C. Phénix (1, 2)
Présidente
Phénix Capital inc., Montréal

Les comités

- (1) Comité de déontologie
- (2) Comité de placements
- (3) Comité de vérification

La Direction générale

Me René Langlois
Directeur général
et secrétaire trésorier

Madame Christiane Potel
Secrétaire du directeur général

Le Service juridique

Me Bernard Faribault
Directeur

Me Patricia Timmons
Avocate

Madame Mariel Pépin
Secrétaire

Le Service des sinistres

Me Raymond Duquette
Directeur

Me Sophie Archambault
Avocate analyste

Me Marie-Josée Belhumeur
Avocate analyste

Me Gaétane Desharnais
Avocate analyste

Madame Diane Guindon
Secrétaire

Madame Francine Séguin
Secrétaire

Le Service de prévention

Me Marie-Chantal Thouin
Coordonnateur

**Le Service des finances
et administratif**

Madame Anne Hébert, CA
Chef comptable

Madame Lyse Gariépy
Préposée aux services auxiliaires

Principaux collaborateurs

Conseillers juridiques externes

Beaudry Bertrand
Beauvais Truchon & Associés
Bélanger Longtin
Cain Lamarre Casgrain Wells
DeGrandpré Chait
Desjardins Ducharme Stein Monast
Fasken Martineau DuMoulin
Flynn Rivard
Gasco Goodhue Provost
Gauthier Bédard
Gilbert Simard Tremblay
Heenan Blaikie Aubut
Kugler Kandestin
Lajoie Beaudoin Héon
Langlois Kronström Desjardins
Lavery de Billy
McCarthy Tétraut
Nicholl Paskell-Mede
Ogilvy Renault
Savard Nadeau Francoeur & Associés

Actuaire

Monsieur Xavier Bénarosch, F.C.A.S., F.I.C.A.
Directeur adjoint
Ernst & Young s.r.l.

Gardien de valeurs

Fiducie Desjardins

Gestionnaires de portefeuille

Gestion de portefeuille NATCAN
TAL Gestion globale d'actifs inc.

Institution financière

Banque Nationale du Canada

Réassureur

La Munich du Canada,
Compagnie de Réassurance

Vérificateurs

PricewaterhouseCoopers

**Fond d'assurance responsabilité
professionnelle du Barreau du Québec**

445, boul. Saint-Laurent, bureau 550

Montréal, QC H2Y 3T8

Téléphone : (514) 954-3452, ou 1-800-361-8495, poste 3280

Télécopieur : (514) 954-3454

Courrier électronique : info@assurance-barreau.com

Visitez notre site Internet : www.assurance-barreau.com

Une version anglaise est aussi disponible sur demande.
An English version is available upon request.

